



HAL
open science

Anciens homs, sachans homs et autres veillarts : la participation des plus âgés au pouvoir dans la principauté de Morée (XIIIe-XIVe siècles)

Isabelle Ortega

► **To cite this version:**

Isabelle Ortega. Anciens homs, sachans homs et autres veillarts : la participation des plus âgés au pouvoir dans la principauté de Morée (XIIIe-XIVe siècles). *Médiévales*, 2022, 82, pp.85-98. 10.4000/medievales.12200 . hal-04086183

HAL Id: hal-04086183

<https://hal.science/hal-04086183>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anciens homs, sachans homs et autres veillarts : la participation des plus âgés au pouvoir dans la principauté de Morée (xiii^e-xiv^e siècles)

Dans les États nés de la croisade, les récits qui se transmettent oralement font la part belle aux hauts faits de guerre. Ce n'est sans doute pas dans ces épisodes que l'on imaginerait des hommes âgés, et pourtant une place de choix est tout de même accordée à la vieillesse. Parmi ces États, se trouve la principauté de Morée qui est née à la suite de la IV^e croisade, au début du xiii^e siècle¹. Située dans le Péloponnèse actuel, elle est également appelée Achaïe, du nom de la province ecclésiastique correspondante². Cette principauté, qui va réussir à se maintenir jusqu'au xv^e siècle tout en s'effaçant face aux Grecs qui regagnent des places fortes dans le Péloponnèse³, est dans un premier temps tenue par la dynastie des Villehardouin, avant de passer sous la tutelle plus ou moins lointaine des Angevins⁴.

Il semble bien que la principauté de Morée, cette extension de l'Occident due à la détermination de quelques conquérants, ait accordé une position privilégiée à certains « vieillards » parmi ceux qui ont pris la croix au tout début du xiii^e siècle. Mais que ce soient la première génération de conquérants ou d'autres seigneurs venus ultérieurement, les plus âgés sont

1. A. ΙΑΙΟΥ éd., *Urbs Capta. The Fourth Crusade and its Consequences*, Paris, 2005, p. 11-14 ; I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires dans la Morée latine (xiii^e-xv^e siècle). Permanences et mutations*, Turnhout, 2012, p. 9-17.

2. *Ibid.*, p. 10-11.

3. N. G. CHRISSIS, *Crusading in Frankish Greece. A Study of Byzantine Western Relations and Attitudes, 1204-1282*, Turnhout, 2012, p. 1-56.

4. I. ORIEGA, « “Par ceste espée deffendons nos franchises et nos usances”. Comment les Moréotes s'opposent aux changements du pouvoir au tournant des xiii^e et xiv^e siècles », et S. HASDENIEUFEL, « La Morée est-elle ingouvernable ? Difficultés à gouverner et mutations politiques dans la Grèce latine (xiv^e siècle) », dans I. MATHIEU, I. ORIEGA éd., *L'Ingouvernabilité en questions (Europe chrétienne méridionale et orientale, xii^e-première moitié du xv^e siècle)*, (à paraître).

au plus près du pouvoir princier, occupent des fonctions d'importance et ont l'oreille du prince qui écoute leurs précieux conseils. Ils apparaissent d'ailleurs au détour d'une description, d'un acte militaire ou d'un événement marquant. Considérés comme des prud'hommes⁵ leur parole a du poids et ils sont reconnus comme sages.

Les sources narratives comme la *Chronique de Morée*, transmise par différentes versions – française, aragonaise, grecque et italienne⁶ –, davantage que les autres sources de la pratique ou les textes législatifs⁷, les évoquent au détour d'autres observations. Quant aux sources juridiques, elles ne précisent que rarement l'âge, ne statuent pas sur ce genre de considération, ce sont donc plutôt les sources narratives qui nous informent⁸. La période médiévale, comme beaucoup d'autres, est marquée par l'incertitude de l'âge des protagonistes évoqués dans les écrits, et si les repères ne sont pas les mêmes qu'à l'heure actuelle, les médiévaux ne cherchent pas nécessairement à connaître leur âge⁹. En dépit des imprécisions, on se rend bien compte que les nobles de la principauté de Morée tiennent à conserver, à valoriser les plus âgés au sein de leurs lignages¹⁰, car ils sont les garants

5. Ces prud'hommes sont considérés comme des hommes de valeur, dignes de confiance, ou même des experts : voir « Prod, preu », dans A. J. GREIMAS, *Le Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, 2012 (nouvelle édition), p. 479, cf. note 32. C'est dans un sens comparable que le terme est utilisé par Jean de Joinville dans sa vie de saint Louis. On y retrouve le roi de France louant la prud'homie, l'érigant en idéal (Jean DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, éd. J. MONRIN, Paris, 2010, § 32, 38, p. 16-19). Nicole Bériou a analysé plus en détail ce terme en mettant en avant l'expérience acquise par les prud'hommes au fil des ans. Ce terme finit par qualifier tout homme remplissant à la perfection les devoirs de son état et pour lequel on reconnaît également des qualités morales (N. BERIOU, « Robert de Sorbon, le prud'homme et le béguin, suivi d'Appendice I et II », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 138^e année (1994), p. 469-510, plus particulièrement p. 474-477).

6. *Le Livre de la conquête de la princée de l'Amorée*, § 862 (*Chronique de Morée (1204-1305)*, éd. J. LONGNON, Paris, 1911, p. 341 ; *Libro de los fechos et conquistas del Principado de la Morea compilado por comandamiento de Don Fray Johan Ferrandez de Heredia*, § 411-412, éd. A. MOREI-FALLO, Genève, p. 91 ; *Chronique de Morée*, éd. R. BOUCHEI, Paris, 2005, p. 273 ; *To Xpónikovov tov Mopéwos* (The Chronicle of Morea), éd. J. SCHMITT, Londres, 1904 ; *Cronaca di Morea*, dans *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, éd. C. HOPF, Berlin, 1873).

7. Les Assises de Romanie ne s'embarrassent guère avec des remarques liées à l'âge. L'essence même du droit n'est pas liée à la vieillesse ou à la jeunesse des protagonistes (*Les Assises de Romanie*, éd. G. RECOURA, Paris, 1930 ; *Libro dele uxanze e statuti delo imperio de Romania*, éd. A. PARMEGGIANI, Spolète, 1998).

8. Toutefois, on verra dans la troisième partie qu'il est fait mention d'un âge pour le service militaire.

9. J.-P. BOIS, *Histoire de la vieillesse*, Paris, 1994, p. 30.

10. Il est difficile d'étudier la longévité des nobles moréotes, toutefois quelques rares indices dans les sources permettent de dégager un ordre de grandeur : ils vivent aussi vieux qu'en Occident, et même plus vieux si tant est que la comparaison de petits effectifs soit pertinente (I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 280-284).

de la mémoire, valorisent les hauts faits d'armes et incarnent en définitive la valeur de la dynastie¹¹.

Ainsi, dans cette partie de la Méditerranée orientale, la vieillesse apparaît comme synonyme d'expérience et les personnes âgées influentes ont la confiance des princes successifs. Nous pourrions donc tenter de voir quel portrait des « vieux » et « vieillards » se dégage en filigrane des sources moréotes. Nous envisagerons cela à travers les mentions relevées dans les sources, puis la place valorisée et valorisante occupée par les plus âgés et enfin nous évoquerons un exemple plus particulier, celui de Jean de Catavas.

Des personnes âgées sous-représentées dans les sources narratives

S'il est intéressant d'envisager la gérontocratie dans la principauté de Morée, pour autant les cas relevés sont peu nombreux. On peut, pour s'en donner une idée, faire le constat numérique suivant : dans la version française de la *Chronique de Morée*, on trouve 886 occurrences d'hommes latins cités par leur nom, dans une source qui compte en tout 1024 paragraphes dans sa version française, et seulement onze mentions de « vieux-vieillards », qualifiant parfois une même personne : une concernant les princes de Morée¹², deux les souverains étrangers¹³, cinq les barons¹⁴ et trois les chevaliers¹⁵.

Les mentions de « vieux-vieillards » correspondent à 1,2 % du total des hommes dénommés, ce qui représente une infime proportion dont la ventilation des occurrences se fait comme suit (Fig. 1).

Onze évocations d'hommes âgés sur 886 mentions d'hommes dont le nom apparaît explicitement, c'est très peu. Et certains sont qualifiés de « vieux » dans un paragraphe, puis ne le sont plus ensuite : ce n'est donc pas systématique, comme pour toutes les chroniques médiévales dans lesquelles l'aspect strictement formel n'est guère la motivation première de l'auteur. Il faudrait bien entendu ajouter à cette faible proportion toutes les mentions

11. J.-P. BOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 33.

12. « Goffroy de Villarduin le viellart » (*Le Livre de la conquête...*, § 839, p. 332).

13. « Quir Saqui, le viel empereor » ; « Charle le veillart » (*Le Livre de la conquête...*, § 49, p. 15 ; § 415, p. 160). Charles est en fait Charles d'Anjou que nous évoquerons ultérieurement, mais en ce qui concerne le vieil empereur il s'agit d'Isaac Ange qui a été remis sur le trône byzantin par les croisés de la IV^e croisade (ROBERT DE CIARI, *La Conquête de Constantinople*, éd. J. DUFOURNET, Paris, 2004, § 52, p. 127).

14. « Monseignor Bartholomé le veillart » (*Le Livre de la conquête...*, § 781, p. 309) ; « Messire Franchois de Veronne le viellart » (*ibid.*, § 896, p. 354). Trois assertions sur les cinq concernent le même baron : « messire Nicole de Saint Omer le veillart » (*ibid.*, § 444, p. 171 ; § 553, p. 220 ; § 556, p. 221).

15. « Messire Pierre de Vaux le veillart » (*Le Livre de la conquête...*, § 323, p. 120 ; § 445, p. 173) ; « Monseignor Vincent de Marays le viellart » (*Ibid.*, § 856, p. 338).

Mentions de « vieux-veillard » dans la *Chronique de Morée*
(version française)

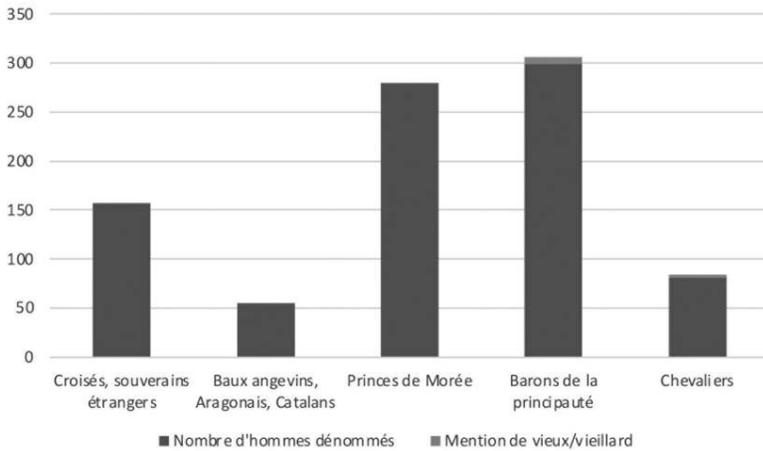


Fig. 1. Des personnes âgées sous-représentées dans les sources narratives

apparaissant dans les autres versions de la *Chronique de Morée*, voire les comparer, nous y ferons appel ultérieurement. Toutefois, si ce ne sont pas exactement les mêmes chiffres dans les autres versions, la proportion reste tout de même très faible, et dans ces quelques évocations isolées ne figure aucune médisance, aucun jugement négatif dans les qualificatifs utilisés, ce sont plutôt des signes de révérence.

Bien qu'il y ait peu d'évocations de ces hommes âgés, on peut tout de même les placer dans plusieurs catégories à travers quelques exemples. En effet, les chroniqueurs se plaisent à raconter les exploits des souverains qui sont au faîte de la société et parmi eux « le bon roi Charles le veillard ¹⁶ ». Il s'agit du frère du roi de France Louis IX, c'est-à-dire Charles d'Anjou, à différencier de son fils, le futur Charles II, d'où l'intérêt d'utiliser cet adjectif. Roi de Naples à partir de 1266, il est prince de Morée à la mort de Guillaume de Villehardouin en 1278, suivant en cela les prescriptions du traité de Viterbe conclu en 1267 ¹⁷. Il est certain qu'il est déjà âgé – cinquante-et-un ans – à cette époque-là et a assouvi de grandes ambitions : il est désormais à la tête d'une construction politique et institutionnelle disjointe dans l'espace et c'est une véritable gageure que de parvenir à gouverner cet ensemble hétéroclite ¹⁸.

16. *Le Livre de la conquête...*, § 415, p. 160.

17. I. OREIGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 96-99.

18. Le programme ANR Europange, dirigé par Thierry Pécout de 2014 à 2018, s'est attaché à étudier un type spécifique de construction politique et institutionnelle évoluant à l'échelle régionale, dépassant toute unité culturelle et linguistique possible, et posant au

Il est également fait mention de « Monseigneur Goffroy de Villarduin le viellart »¹⁹. Dans ce cas-là, comme pour le précédent, la précision de « vieillard » permet de différencier les générations. C'est une façon de lutter contre l'homonymie très présente dans le milieu nobiliaire où la transmission du nom et du patrimoine se fait en ligne directe, de génération en génération²⁰. La volonté de séparer deux homonymes, de distinguer deux générations, est la norme dans la principauté et plus largement en Occident au Moyen Âge²¹. Dans ce récit écrit au xiv^e siècle²², il est important de pouvoir différencier le fondateur de la principauté qui est au pouvoir à partir de 1209/1210 comme baile avant d'être reconnu comme prince de 1210 à 1228/1230, de son fils et homonyme, Geoffroy II de Villehardouin, qui règne pour sa part de 1228/1230 à 1246. L'adjectif « vieillard » doit être compris comme une marque de respect²³.

En ce qui concerne les barons et chevaliers, est évoqué « Messire Nicole de Saint Omer le veillard », à plusieurs reprises qualifiées ainsi²⁴. C'est un des plus grands barons de la principauté, co-seigneur de Thèbes et baile de la principauté, c'est-à-dire représentant du prince en son absence. Grand orateur qui tient tête aux princes, il sert également de guide aux autres barons. Évoquer « Nicole de Saint Omer, le veillard²⁵ » permet de le différencier de son grand-père et de son neveu, ses homonymes (Fig. 2).

Nicolas de Saint-Omer n'est pas le seul baron à être ainsi nommé « viellart²⁶ », mais ils sont peu nombreux, les vieux hommes à être mis en relief par la *Chronique de Morée* qui retient leurs hauts faits politiques ou militaires lorsqu'ils ont acquis une grande expérience. Ce n'est d'ailleurs pas systématique et parfois ils peuvent être juste qualifiés de « sachant et écouté ». Bien sûr, des variantes existent dans les autres versions de

souverain angevin et à ses agents de nouveaux enjeux au regard de l'administration des hommes et des choses [<https://angevine-europe.huma-num.fr/ea/fr>].

19. *Le Livre de la conquête...*, § 839, p. 332.

20. Les homonymes devenant trop nombreux, la mutation anthroponymique se met en place (M. BOURIN, P. CHARELLE, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Âge*, Paris, 2014, p. 18-20).

21. I. OREGA, « Réflexions sur une anthroponymie nobiliaire comparée entre la principauté de Morée et le royaume de Chypre, à travers la *Chronique de Morée* et les *Lignages d'Outremer* », *Cahiers du Centre d'études chypriotes*, 43 (2013), p. 349-361.

22. T. SHAWCROSS, *The Chronicle of Morea. Historiography in Crusader Greece*, New York, 2009, p. 21-28.

23. C'est un terme comparable que l'on retrouve dans la version grecque pour expliquer la tenue d'un bien foncier : « Le Champenois l'avait donné comme bien héréditaire à son père, le vieux messire Geoffroy de Villehardouin » (*Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHÉ, p. 52 ; *To Χρόνικον του Μορέως...*, v. 7764-7765, p. 504 : « τὸ ἔδωκε ὁ Καμπανέσης εἰς γονικὸν κληρονομίας ἐκείνου τοῦ πατρός του τοῦ γέρο <τοῦ> μισὶρ Ντζεφρέ, Βιλαρδουὴν τὸ ἐπὶ κλην »).

24. *Le Livre de la conquête...*, § 444, p. 171 ; § 553, p. 220 ; § 556, p. 221.

25. *Livre de la conquête...*, § 553, p. 220.

26. Voir toutes les assertions dans la n. 14.

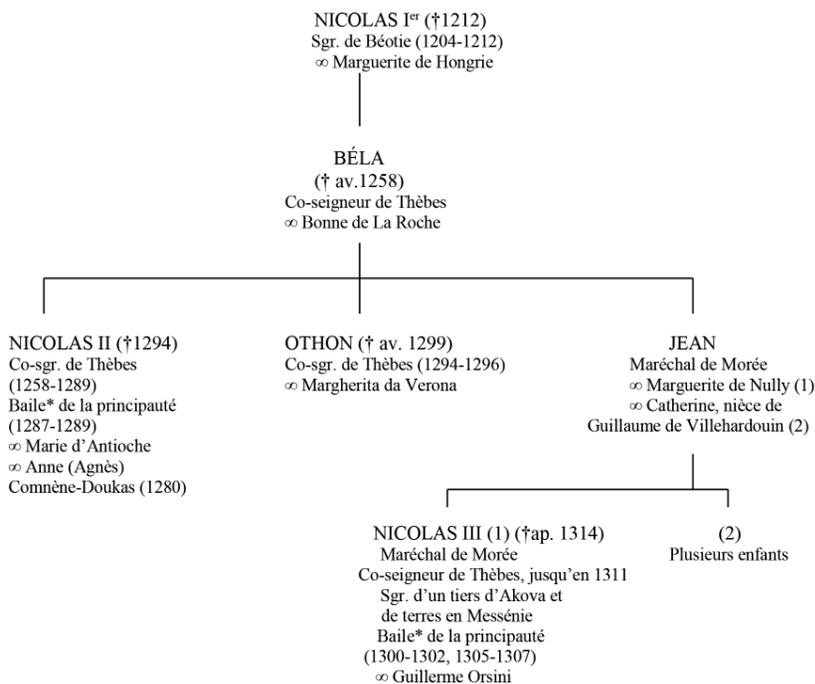


Fig. 2. Généalogie des Saint-Omer

la *Chronique* et des personnes âgées sont désignées comme « sages, prud'hommes », que l'on peut recenser comme vieux mais, quoi qu'il en soit, les cas sont peu nombreux. Inversement, tous les plus âgés ne sont pas traités de « vieux-vieillards », à l'instar du doge Enrico Dandolo qui apparaît dans la *Chronique de Morée* à l'occasion de la IV^e Croisade. Il est dépeint comme « moult sage et vaillant homme²⁷ », « preudomme²⁸ », mais il n'est jamais nommé « vieux » ni « vieillard », or nous savons par ailleurs que le doge avait plus de quatre-vingt-dix ans au début du XIII^e siècle²⁹.

Tandis que les hommes âgés apparaissent proportionnellement en petit nombre, ils sont tout de même valorisés, ce qui est loin d'être le cas des femmes, car il n'y a aucune mention de femmes âgées parmi celles qui se manifestent dans la *Chronique de Morée*. Il n'y a donc pas d'équivalent pour les femmes, mais il faut penser que comparativement très peu sont citées

27. *Le Livre de la conquête...*, § 15, p. 6.

28. *Ibid.*, § 64, 67, p. 19-20.

29. M. BAIARD, « L'historiographie occidentale de la Quatrième croisade », dans A. LAIOU éd., *Urbs Capta...*, p. 162-164.

par leur nom³⁰. En dépit du caractère restreint du groupe des personnes les plus âgées, ses protagonistes sont mis en avant.

Personnes âgées valorisées dans la principauté

On se rend très vite compte que les témoignages convergent pour dresser le portrait d'hommes écoutés, faisant preuve de sagesse. Et s'ils ne sont pas tous dénommés comme vieux, d'autres qualificatifs sont employés comme « prud'hommes », « sachants hommes » ou « anciens homs » ; en grec « prud'homme » se dit *phronimos/oi*³¹. Il faut dire que la vieillesse est un signe d'expérience et que les grands barons de la principauté, conseillers princiers, sont pour certains nés en Morée, quand d'autres sont venus *a posteriori* avec les différents princes afin de les guider au mieux.

Lors d'un procès épique, celui de Marguerite de Passavant, belle-sœur³² de Nicolas de Saint-Omer, celui-ci est appelé le « vieux sire Nicolas » (*yéros*)³³ : il est écouté par tous et respecté car c'est lui qui défend la plaignante. Il convient d'observer que bien des monarques s'entourent de conseillers âgés, car en Morée comme ailleurs la tâche de *consilium* attendue de la part des vassaux est capitale³⁴, et parmi ceux-ci les compagnons de conquête ou leurs descendants sont privilégiés.

Richard de Céphalonie est, semble-t-il, choisi comme baile de la principauté par la princesse Isabelle de Villehardouin de 1297 à 1300, car :

Il estoit anciens homs et n'estoit mie homme d'armes pour savoir maintenir pays de guerre ; mais monseigneur Nicole de Saint Omer [...] estoit le plus poissant homme de sa princée et vaillant homme en guerre et le plus amé

30. Sur 1024 paragraphes de la version française de la *Chronique de Morée*, nous ne trouvons que 43 occurrences de femmes dénommées seulement, cela tranche avec les 886 mentions masculines (I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, Tableaux anthroponymiques, plus particulièrement p. 556-561).

31. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHÉ, p. 252, n. 305 : ce mot renvoie à ceux que l'on qualifie de prud'hommes, qui ne sont ni membres de la noblesse, ni du clergé d'après René Bouchet ; « Οί φρονίμοι » dans la version grecque (*Το Χρόνικον του Μορέως...*, v. 7767, p. 504). L'emploi de ce terme ne semble pas aussi tranché dans la version française, car on le retrouve pour des nobles, entre autres pour qualifier Pierre de Syrie, un chevalier émissaire du roi Charles d'Anjou (*Le Livre de la conquête...*, § 706, p. 280). En effet, il est difficile de cerner ces prud'hommes dans les sources, car une grande diversité de règles leur est applicable : ils peuvent être nobles, hommes de lois ou, plus largement, des hommes spécialement crédibles (J.-L. IFFEBVRE, « Prud'hommes et bonnes gens », *Le Moyen Âge*, 2002/2, t. CVIII, p. 253-300, et plus particulièrement p. 258-287).

32. Cf. Fig. 2, la généalogie des Saint-Omer ; I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 248-251.

33. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHÉ, p. 250. Nicolas de Saint-Omer apparaît également âgé aux p. 261 et 273 : « le vieux messire Nicolas » qui correspond à la version grecque : *Το Χρόνικον του Μορέως...*, v. 7708, p. 500 : « τὸν γέρο μισῖρ Νικόλα ».

34. Cela est rappelé dans les Assises (*Les Assises de Romanie...*, art. 3, p. 157-158) ; I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 92-94.

et redouté de son pays ; si porroit mieulx faire l'office dou bailliage et gouverner la guerre de son pays que nul autre³⁵.

Si Richard, comte de Céphalonie, a été choisi pour son expérience comme représentant de la princesse en Morée en son absence, il ne semble pas avoir les qualités militaires de Nicolas de Saint-Omer qui va lui succéder. Il n'est pas fait ici mention de son âge avancé, alors qu'il est qualifié de « vieux » dans d'autres passages, pour autant le chroniqueur présente son point de vue : il est difficile de cumuler toutes les qualités, et Nicolas de Saint-Omer semble en avoir bien davantage que Richard de Céphalonie.

À la cour du prince de Morée, une décision importante, impliquant des intérêts divers, réclame de solliciter l'avis des feudataires, qui sont souvent consultés pour des décisions politiques, militaires, ou encore matrimoniales. Une personne expérimentée peut ainsi avoir en charge une mission diplomatique :

[...] si ordina le princes l'evesque Jaque de l'Oline et messire Pierres de Vaux le veillard, qui estoit donc .j. des plus sages hommes dou pays, et les envoia au roy Charles³⁶.

Pierre de Vaux est un chevalier qui a assuré un rôle politique durant l'emprisonnement du prince Guillaume de Villehardouin après sa défaite face à Michel Paléologue en 1259. Sa vieillesse est peut-être la raison pour laquelle il n'a pas suivi le prince sur le champ de bataille, et c'est la même raison qui en fait un conseiller de choix et un homme de confiance pour partir en délégation auprès de Charles d'Anjou, dont le prince veut se rapprocher. En effet, le projet est de fiancer Isabelle de Villehardouin, l'héritière de la principauté de Morée, avec le fils de Charles d'Anjou, dans une période, les années 1260, où l'avancée des Grecs est particulièrement menaçante pour le prince. Cette délégation va d'ailleurs être couronnée de succès, puisque Isabelle épouse Philippe d'Anjou en 1271³⁷.

Cette vieillesse, qui est signe de sagesse et d'expertise, est appréciée aussi bien au XIII^e qu'au XIV^e siècle :

Si estoit a l'Escorta .j. chevaliers picars que on appelloit monseignor Vincent de Marays le viellart, qui estoit assés sachans homs et de bon conseil [...]³⁸.

Vincent des Marais est ensuite décrit comme étant « .j. des plus sages chevaliers dou païs et qui estoit dou maistre conseil du prince³⁹ ». Il apparaît

35. *Le Livre de la conquête...*, § 842, p. 333.

36. *Ibid.*, § 445, p. 172-173.

37. *Ibid.*, § 450-455, p. 174-176 ; I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 350.

38. *Ibid.*, § 856, p. 338. Vincent des Marais est à nouveau cité dans la chronique sans apparaître comme un vieillard : § 921, p. 363.

39. *Ibid.*, § 960, p. 376.

aussi comme un homme écouté, sage, à qui le prince demande son avis ⁴⁰. Mais le prince en question est le dernier époux d'Isabelle de Villehardouin, Philippe de Savoie, qui règne de 1301 à 1304. Les princes changent, les conseillers sont renouvelés, mais la même tendance se retrouve : la volonté d'être inspiré par un homme plus expérimenté.

Quand on accepte la définition d'un lignage comme l'ensemble des descendants d'un ancêtre commun reconnu par tous, avoir un ascendant toujours vivant auprès des siens est un gage de puissance. D'ailleurs, ces hommes importants ayant eu de l'influence tout au long de leur vie peuvent également avoir accumulé du pouvoir et des richesses, à l'image de « messire Franchois de Veronne le viellart ⁴¹ », qui compte parmi les plus grands feudataires de la principauté et qui, lors des combats, disposait à ses côtés de nombreux hommes. Quant à « Bartholomé le veillart, [il est] riche de monnoée ⁴² », il représente les personnes expérimentées cumulant à la fois le pouvoir, l'influence, mais également l'enrichissement. Bartholomé Ghisi, qui est seigneur de Tinos et Mykonos, est connu pour ses richesses et sa réputation le précède : c'est le constat d'une vie bien remplie, signe d'une reconnaissance unanime. Pour autant, cette mention reste singulière au sein de la *Chronique de Morée*. À croire que les plus âgés sont avant tout de précieux conseillers, avant d'être des parvenus enrichis, du moins sous la plume des chroniqueurs. Et cela se retrouve dans le cas précis que nous allons envisager, car quand ils ne sont pas qualifiés de « vieux » explicitement, d'autres qualificatifs peuvent nous mettre sur la voie des plus âgés, à l'image de Jean de Catavas.

L'exemple de Jean de Catavas, un chevalier hors du commun

Jean de Catavas est un chevalier qui sort de l'ombre à l'occasion de deux épisodes narrés dans la *Chronique de Morée* : l'un militaire, l'autre plus piquant, à ses dépens. Ainsi, au début des années 1260, Jean de Catavas organise la résistance face aux troupes grecques en l'absence du prince Guillaume II de Villehardouin emprisonné. Moins nombreux que les Grecs, les Latins vont pourtant faire preuve d'un grand courage en défendant un étroit défilé près d'Olympie dans le Péloponnèse, et cet affrontement reste dans les mémoires, comme en témoignent ces propos prêtés à Jean de Catavas :

Messires, vous voyez bien comme je suis peiné des pieds et des mains, de façon que je ne puis frapper de lance ni d'épée ; mais je veux bien porter la

40. *Ibid.*, § 964-965, p. 377.

41. Il s'agit en fait de Francesco dalle Carceri, seigneur de Négrepont, dont la famille est originaire de Vérone (*Le Livre de la conquête...*, § 896, p. 354).

42. *Ibid.*, § 781, p. 309.

bannière de mon seigneur et aller à la rencontre des ennemis, et je vous en prie, comme de bons chevaliers et écuyers que vous êtes, de me suivre, de garder et de défendre la bannière de notre seigneur le prince⁴³.

Conscient de ses fragilités, Jean de Catavas demande l'aide de ses hommes, galvanise les troupes et reste la clé de voûte de leur unité. On l'aide ensuite à se mettre sur un bon cheval « et lui fit mettre une grande selle avec de grands arçons et se fit mettre à cheval et prit la bannière et chevaucha avec toute sa compagnie contre les ennemis⁴⁴ ». Affaibli, le vaillant combattant tient sur le cheval grâce aux arçons qui forment le corps de la selle et le maintiennent ; ses hommes lui donnent la bannière.

C'était un homme plein de sagesse et d'expérience, un soldat intrépide, qui avait du métier dans le maniement des armes. Mais il souffrait d'une terrible maladie, les rhumatismes, si bien qu'il ne pouvait tenir ni lance ni épée⁴⁵.

Malgré ses faiblesses physiques, il fait preuve d'une force de caractère incroyable, cela relève de l'exploit et cela est valorisé dans les sources narratives. Pour autant, le mal dont il souffre n'est pas clairement identifié dans les passages précédemment cités : s'il est dit « peiné » dans la version aragonaise, il est « éprouvé par des rhumatismes » dans la version grecque. Or, Jean de Catavas est atteint de la goutte, et on se rend bien compte qu'il souffre de nombreuses articulations dont il ne peut plus se servir, aussi bien dans les membres supérieurs, qu'inférieurs. La goutte, dont ceux qui l'endurent sont qualifiés de podagres au Moyen Âge, est une affection métabolique provoquant un excès d'acide urique dans le sang. Cliniquement, elle se caractérise par des inflammations articulaires aiguës pouvant aller jusqu'à l'atteinte rénale⁴⁶, mais, de nos jours, seuls les sujets les plus âgés la subissent. Souvent liée à une alimentation riche en gibier et en vin, mais pas uniquement, elle provient d'un excès d'acide urique dans le sang et les souffrances se localisent sur les articulations, en particulier celle du gros orteil.

En dépit de ce handicap, Jean de Catavas positionne le peu d'hommes qui le suivent dans un défilé pour tenir le plus longtemps possible, face à des

43. *Libro de los fechos...*, § 353, p. 79.

44. *Ibid.*, § 354, p. 79.

45. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHET, p. 174 ; *To Xρόνικον του Μορέως...*, v. 4693-4694, p. 310 : « Ἀστένειον εἶχε φοβερὴν ὅτι ἦτον ρεματιάρης κι οὐδὲν ἠμπόρει νὰ κρατῆ σπαθὶν οὔτε κοντάρην. »

46. J. QUEVAUVIERS, *Dictionnaire médical de poche*, Paris, 2007, « Goutte », p. 223. Un autre grand seigneur de la deuxième moitié du XIII^e siècle, le duc d'Athènes Jean de La Roche, est dit podagre (ποδάγρα) dans GEORGES PACHYMÈRE, *Relations historiques*, éd. A. FASSER, Paris, 1984, t. II, l. IV, p. 424-425 (ou souffrant de la goutte dans la version française). Podagre est le terme employé pour désigner celui qui souffre de la goutte (A. J. GREIMAS, T. M. KEANE, *Grand Dictionnaire de moyen français. La langue de la Renaissance de 1340 à 1611*, Paris, 1992 [nouvelle éd., 2007], p. 486).

ennemis qu'il sait nombreux mais désunis. D'après la version grecque de la *Chronique de Morée*, cette bataille aurait opposé 300 Latins à dix fois plus de Grecs ⁴⁷. Ainsi, avec très peu d'hommes, les Latins remportent la victoire grâce à la détermination de leur chef :

Quant à moi, comme vous le savez et le voyez, je ne peux tenir ni lance ni épée, et prendre part au combat. Mais pour montrer la même ardeur que vous, je brandirai l'étendard du prince : vous l'attacherez à mon bras pour que je le tiennne fermement [...] ⁴⁸.

Incapable de brandir ne serait-ce que l'étendard, il se le fait attacher au bras, mais en dépit de son affaiblissement, Jean de Catavas est décrit comme expérimenté, charismatique. Il est dépeint haranguant ses hommes, et si la construction narrative de la chronique est forcément postérieure aux faits ⁴⁹, sans doute devait-il être éloquent pour emporter l'adhésion des siens dans une entreprise qui semblait bien téméraire à première vue. Certes, nous ne savons pas l'âge que le chevalier pouvait avoir, mais il est possible d'émettre des hypothèses, car le système féodal importé en Morée et quelque peu adapté ⁵⁰, définit un âge pour défendre son fief, la principauté face à ses ennemis ⁵¹ :

Si le feudataire parvient à soixante ans, il n'est pas tenu de servir en personne son seigneur, mais son fils servira ; et, s'il n'a pas de fils, il doit fournir un chevalier ⁵².

Jean de Catavas ne semble pas avoir de descendance masculine : se sent-il obligé de servir en personne malgré sa condition physique ? Peut-être n'a-t-il pas atteint les 60 ans ? En fixant un âge limite au-delà duquel le service militaire n'est pas dû en personne, les Assises semblent indiquer qu'il est aisé de connaître son âge. Ce qui doit également être pris en compte, c'est le sens de l'engagement placé au-dessus de tout par certains ; cependant, en l'état actuel de la documentation, nous ne pouvons trancher.

47. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHÉ, p. 174 sq. ; A. BON, *La Morée franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)*, Paris, 1969, p. 131.

48. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHÉ, p. 175 ; *To Χρόνικον του Μορέως...*, v. 4747-4752, p. 312-314 : « Εγὼ γάρ, ὡς τὸ ἐξεύρετε κ' ἐβλέπετε εἰς ἐμένα, οὐ δύνομαι τοῦ νὰ κρατῶ σπαθὶν οὔτε κοντάριν τοῦ νὰ σταθῶ εἰς πόλεμον, τοῦ νὰ ἐχωπολεμήσῃ· ἀλλὰ νὰ ποιήσω ὡς διὰ ἐσᾶς τούτην τὴν προθυμίαν, τοῦ πρίγκιπος τὸ φλάμουρον θέλω νὰ τὸ βασταίνω, στὸ χέριν μου τὸ δέσετε νὰ τὸ κρατῶ στερέα. »

49. T. SHAWCROSS, *The Chronicle...*, p. 24.

50. I. OREGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 96 sq.

51. J.-P. BOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 33.

52. *Les Assises de Romanie...*, art. 89, p. 219.

C'est donc une bataille homérique qui est dépeinte dans deux des quatre versions de la *Chronique de Morée* et le récit tend même vers l'hagiographie dans le texte grec :

Certains, qui ont participé à cette bataille, ont témoigné avoir vu un chevalier monté sur un blanc destrier, qui brandissait une épée nue et qui, partout où étaient les Francs, se portait toujours à leur tête. On dit qu'il s'agissait de saint Georges, qui conduisait les Francs et soutenait leur ardeur au combat⁵³.

Saint Georges est le *miles Christi* par excellence, connu pour son martyre⁵⁴. Sa représentation, avec l'épée, la lance, l'écu et la cotte de mailles, manifeste la sensibilité des saints au sort des combattants et signale leur présence sur les champs de bataille, favorisant ainsi le développement d'une dévotion particulière⁵⁵. Saints guerriers et hommes d'armes partagent la même culture, ils sont réunis dans l'iconographie et dans les œuvres littéraires. Admiration, affection et dévotion se mêlent volontiers : elles s'alimentent mutuellement et nourrissent ensemble l'imagination⁵⁶. Le fait de placer saint Georges dans ce tableau, en lieu et place de Jean de Catavas, témoigne d'un regain d'intérêt des *bellatores* pour la Terre sainte ou pour les croisades plus généralement. Le combat peut rappeler à tout chrétien son devoir de vaincre sa nature charnelle, mais il invite surtout le combattant à mettre sa force au service de Dieu, de l'Église et de la foi⁵⁷. La *Chronique de Morée* ressemble ici aux romans de chevalerie qui dénoncent non pas la vieillesse, mais la faiblesse. Une fois Jean de Catavas harnaché, paré de son heaume et de son haubert, il n'a plus d'âge⁵⁸. Le chevalier, valeureux, l'emporte face aux Grecs et sa bravoure est bien un signe de noblesse, il sera d'ailleurs honoré par le Prince à son retour.

Malheureusement, Jean de Catavas, dans un tout autre registre, est la risée de la noblesse moréote dans une péripétie qui n'est pas de son fait. Son épouse le quitte plusieurs mois pour suivre un autre chevalier, Geoffroy de Briel, sans doute plus jeune et plus charmeur et, sous prétexte d'un pèlerinage, ils passent tous deux en Italie⁵⁹. C'est une félonie que

53. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHET, p. 176 ; *Το Χρόνικον του Μορέως...*, v. 4787-4792, p. 316 : « Τινές, όπου ήσασιν εκεί στον πόλεμον εκείνον, ειδαν και έμαρτύρησαν ότι ειδαν καθαλλάρην άσπραλογάτον εις φαρί, γυμνόν σπαθιν έβάστα, και πάντα υπήγαιεν όμπρός εκεί ποϋ ήσαν οι Φράγκοι. Και ειπαν κι άφιρώσασιν ότι ό άγιος Γεώργιος ήτον κι ώδήγευεν κι άντρειευεν τούς Φράγκους να πολεμοϋσιν. »

54. G. DIDI-HUBERMAN, R. GARBERTA, M. MORGAINE, *Saint Georges et le dragon. Versions d'une légende*, Paris, 1994, p. 37.

55. E. DEHOUX, *Saints guerriers : Georges, Guillaume, Maurice et Michel dans la France médiévale (x^e-xiii^e siècle)*, Rennes, 2014, p. 59.

56. Ce sont dans ces œuvres que l'admiration, l'affection et la dévotion se mêlent et nourrissent l'imagination (*ibid.*, p. 66).

57. *Ibid.*, p. 75-77.

58. J.-P. BOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 34.

59. *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHET, p. 202 sq.

de prendre l'épouse d'un autre chevalier et de s'absenter sans justificatif valable et sans autorisation du prince⁶⁰, et cela est clairement dénoncé par Manfred, roi de Sicile, qui se charge de réprimander le chevalier parjure⁶¹.

Cette mésaventure peut être interprétée comme une preuve de la différence d'âge entre époux classique en Morée comme en Occident⁶². Si cet écart d'âge est commun au Moyen Âge, en l'absence de source, il est difficile d'en dire davantage, mais il ne serait pas hors normes que Jean soit bien plus âgé que son épouse, prête à suivre un autre chevalier. Les écarts de dix, vingt ans sont communs. Peut-être est-ce un remariage pour lui, mais nous n'en avons pas trace.

Finalement, l'histoire ne dit pas ce qu'il advint de Jean de Catavas ou de son épouse infidèle, pourtant il reste surtout dans les mémoires comme le héros, certes podagre mais valeureux, de l'un des exploits remarquables de la *Chronique de Morée*, quelque peu adapté en fonction des versions.

Ainsi la principauté de Morée permet-elle d'interroger les rapports entre vieillesse et pouvoir en envisageant un espace en marge du monde occidental, avec ses spécificités, mais aussi des problématiques partagées avec les autres parties du monde occidental à la même période.

En Morée, la vieillesse n'est pas critiquée mais le plus souvent ignorée, pour autant il ne semble pas y avoir de retraite concevable dans le milieu des *bellatores*⁶³. Proportionnellement, très peu de mentions de vieillards apparaissent, mais cette partie de la vie est valorisée à travers quelques exemples emblématiques. Plusieurs mentions semblent reposer sur l'usage d'un qualificatif renvoyant au cycle de la vie pour bien différencier les homonymes, car avec l'âge on les différencie mieux. Finalement, il n'est pas si commun d'être un « vieillard » dans cet Orient latin, un monde des croisades dans lequel il n'y a pas de place pour la vieillesse en tant que telle, car seuls les hauts faits de guerre l'emportent. Toutefois, il y a toujours d'autres moyens d'obtenir une reconnaissance quand on n'est plus capable de s'affirmer sur les champs de bataille.

60. Les Assises précisent bien quels sont les lieux de pèlerinage qui peuvent être acceptés comme justificatifs pour s'absenter de la principauté. Rome, qui est évoquée sous un motif fallacieux par Geoffroy de Briel en fait partie mais ce n'est qu'un mensonge (*Les Assises de Romanie...*, art. 111, p. 232).

61. En effet, il est bien précisé dans les Assises tous les droits et les devoirs des vassaux envers leur seigneur et inversement, et parmi eux les épouses doivent être préservées de toute pression entre les deux (*Les Assises de Romanie...*, art. 3, p. 155-158), *Chronique de Morée...*, éd. R. BOUCHET, p. 203-204. Il est vrai que Geoffroy de Briel, bien que vaillant chevalier de la principauté, n'en est pas à sa première frasque (I. ORIEGA, « Geoffroy de Briel, un chevalier au grand cœur », *Byzantinistica*, 3 (2001), p. 329-341).

62. I. ORIEGA, *Les Lignages nobiliaires...*, p. 232-235.

63. J.-P. BOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 33.

Anciens homs, sachans homs et autres veillarts : la participation des plus âgés au pouvoir dans la principauté de Morée (xiii^e-xiv^e siècles)

Dans les États nés des croisades, les récits qui se transmettent oralement accordent une place de choix aux hommes âgés, bien que numériquement peu nombreux. La principauté de Morée est née à la suite de la Quatrième croisade, et dans les textes narratifs la part belle est faite à ceux qui sont qualifiés de « vieillards ». Qu'ils appartiennent à la première génération de conquérants ou que ce soient d'autres prud'hommes venus ultérieurement, ils sont au plus près du pouvoir princier, occupent des fonctions d'importance et ils ont l'oreille du prince. Il semble que dans cette partie de l'Orient latin, la vieillesse soit synonyme d'expérience et les personnes âgées influentes ont la confiance des princes successifs tout au long des xiii^e et xiv^e siècles.

Que ce soient des personnages hors normes, qui sortent de l'anonymat en participant à des affrontements épiques, ou des hommes de pouvoir, quelques cas apparaissent au détour d'une description, d'un acte militaire ou d'un événement d'importance. Considérés comme des prud'hommes, leur parole a du poids et, vus comme sages, ils sont au plus près du pouvoir. Ainsi la principauté de Morée permet-elle aussi d'interroger les rapports entre vieillesse et pouvoir, à l'image des autres parties du monde occidental à la même période.

Morée, noblesse, pouvoir, prud'homme, vieillesse

Ancient homs, sachans homs and other veillarts: the Participation of the Oldest People in Power in the Principality of Morea (Thirteenth-Fourteenth Centuries)

In the states born of the crusades, the narratives that are passed on orally give pride of place to elderly men, although few in number. The Principality of Morea came into being as a result of the Fourth Crusade, and in the narrative texts those who are described as "old men" are given an important position. Whether they belong to the first generation of conquerors or to other prud'hommes who came later, they are close to the princely power, hold important positions and have the ear of the prince. It seems that in this part of the Latin East, old age is synonymous with experience, and influential older people are trusted by successive princes throughout the thirteenth and fourteenth centuries.

Whether they were unusual characters who emerged from anonymity by taking part in epic battles, or whether they were men of power, some cases appear in the course of a description, a military act or an important event. Considered as prud'hommes, their word carries weight and, seen as wise men, they are close to power. Thus the principality of Morea also allows us to question the relationship between old age and power, as in other parts of the Western world during the same period.

Morea, nobility, old age, power, prud'homme